

Mémoire
Gestion des matières résiduelles

Par
La Société de développement durable
d'Arthabaska inc.

14 février 2008

INTRODUCTION

La Société de développement durable d'Arthabaska (SDDA) est heureuse de participer, dans le cadre des auditions publiques sur la gestion des matières résiduelles, à la présentation de son mémoire.

D'entrée de jeu, il est important de souligner aux membres de la Commission des transports et de l'environnement que la SDDA respecte sa philosophie d'entreprise lorsqu'elle favorise la diminution des quantités de matières résiduelles à éliminer au lieu d'enfouissement. Dit plus clairement, elle vise à avoir, parmi ses clients, des organisations performantes et ayant une volonté d'améliorer, année après année, la valorisation des matières résiduelles générées par la population (avoir un taux de valorisation qui dépasse les objectifs du MDDEP). Cette façon de penser permet la réduction des matières destinées à l'élimination et, par ricochet, l'économie d'espace dans le lieu d'enfouissement sanitaire pour, ultimement, donner, à ces matières qui sont détournées du site, une « seconde vie ».

Pour nous, l'équation est très simple à retenir :

MATIÈRES RÉSIDUELLES = RESSOURCES = DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

À ce stade-ci, nous croyons pertinent de présenter sommairement notre organisation :

Présentation de la SDDA

La **SDDA** est une compagnie détenue par deux actionnaires, soit d'une part la MRC d'Arthabaska à 51 % et d'autre part Gaudreau Environnement à 49 %. Il est à noter que, du côté de l'actionnaire public, 15 des 24 municipalités de la MRC sont coactionnaires. La Ville de Victoriaville étant la coactionnaire la plus importante du groupe. Cette compagnie est régie par une loi privée. Ses installations sont situées à Saint-Rosaire, pour ce qui est du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et des plateformes de compostage et, à Victoriaville, pour le centre de tri.

Il est à noter que le LES respecte, à tous les niveaux, les normes du MDDEP et détient, nécessairement, un certificat d'autorisation. La construction des premières cellules étant déjà terminée, la **SDDA** est en attente pour obtenir son certificat d'autorisation pour être reconnue en tant que lieu d'enfouissement technique (LET).

Ce partenariat stratégique vise à opérer ses installations en conformité avec les mandats du conseil d'administration dont, entre autres, celui de respecter et,

même, de dépasser la politique du MDDEP de 2008 auprès de sa clientèle. Rappelons-le, cette politique a comme objectif de mettre en valeur 60 % des matières résiduelles, du milieu municipal, tout en apportant ainsi une valeur ajoutée au milieu et à la communauté en général.

LES FONDEMENTS DE LA SDDA

↓ La mission de la SDDA :

La **SDDA** oeuvre dans les secteurs municipaux, institutionnels, commerciaux et industriels.

Sa mission est de prendre en charge les matières résiduelles générées par la population.

Tout en étant un levier du développement économique du secteur récupération et recyclage, elle valorise ces matières et respecte le développement durable au sein de la MRC d'Arthabaska.

La réalisation de cette mission sera facilitée par le respect des règles de l'environnement, l'innovation technologique, la créativité et l'écoute de ses partenaires.

↓ La vision de la SDDA :

La **SDDA** est la référence au Québec en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. Elle est **le leader incontesté** sur le plan de la valorisation des matières résiduelles et est la source de retombées économiques importantes pour la MRC d'Arthabaska.

Finalement, pour votre gouverne, nous avons complété les questions que nous jugeons les plus pertinentes en rapport à l'expertise que la compagnie détient.

Sans plus de préambule, voyons, ensemble, nos opinions sur certaines questions demandées par la Commission.

MÉMOIRE

Question 1) La quantité de matières résiduelles augmente continuellement. Comment pourrait-on la réduire?

Réponse 1) Tout d'abord, il est important de tenter de comprendre pourquoi la quantité de matières augmente. En prenant une approche empirique, nous devons constater et demeurer conscient du contexte dans lequel la population québécoise évolue (social, économique, géographique, etc.).

Il est connu qu'en période de croissance économique la population consomme plus et génère plus de matières résiduelles.

De plus, le marketing utilisé pour inciter à consommer repose, d'une façon plus marquée depuis quelques années, sur une base de prix. Combien de fois nous pouvons entendre l'affirmation suivante : « Étant donné que le produit X n'est pas dispendieux... c'est sans conséquence... nous le changerons lorsqu'il sera brisé... le risque financier n'est pas grand! ». Cette philosophie, basée, entre autres, sur des produits importés et peu dispendieux ne favorise pas une réduction à la source. Au contraire, elle favorise une consommation facile et à la portée d'une grande partie de la population (pensons à des commerces comme Wal Mart et Dollorama).

Par ce constat empirique, réduire, à la source, les matières résiduelles représente un défi important, mais surmontable!

On comprendra que tout repose sur le comportement du consommateur et lui seul déterminera quand il décidera de diminuer sa consommation sur une base long terme (excluant l'impact d'une récession).

La réduction à la source fait appel automatiquement à plusieurs facteurs dont:

- La population
- Les entreprises
- Le gouvernement (y incluant les municipalités)

Tout d'abord, pour ce qui est de la population, force est de constater que même s'il y a déjà une éducation et une sensibilisation, les résultats ne sont pas très concluants. C'est un travail qui repose sur le long terme. Pourquoi? Nous demandons à la population de changer leur philosophie de vie alors que depuis des décennies, cette même population est bombardée par une « machine » commerciale très bien structurée et où on l'invite à consommer (ne pas oublier que nous vivons dans un système capitaliste!!!).

À notre sens, il est utopique, à court terme, de penser à une diminution des matières résiduelles générées dans le contexte actuel. Regardons-nous tous comme consommateur et nous avons une partie de la réponse à la question!

Donc, comment, à moyen et long terme penser à réduire la quantité de matières résiduelles par habitant : des campagnes de sensibilisation et d'éducation demeurent une piste... les jeunes étant une première cible par un cours intégré au programme du ministère de l'Éducation.

Deuxièmement, impliquer les entreprises dans la façon de faire le marketing de leurs produits et la conception de ceux-ci pourrait être une seconde piste.

Développer une approche « générateur-payeur » serait une autre voie à étudier, tant au sein de la population que des entreprises.

Troisièmement, le gouvernement, y incluant les municipalités, pourrait donner le ton sur ce que nous voulons atteindre comme peuple et PASSER À L'ACTION. Il paraît très difficile et compliqué de prendre position, même si depuis des années il semble y avoir une VOLONTÉ politique. Est-ce pour se donner bonne conscience? Pour paraître « à la mode du temps »? Si la VOLONTÉ n'est pas accompagnée d'une ACTION politique... arrêtons de se raconter des histoires. Des résultats... il n'y en aura pas.

Face à cette situation, à tout le moins, le temps que des décisions se prennent, il faut que le gouvernement prenne sa place afin que ces matières générées, de toute façon, soient traitées et valorisées au maximum présentement. C'est ici que, pour quelqu'un qui arrive de l'extérieur de cette industrie, peut conclure rapidement qu'elle est désorganisée, troublée, mélangée bref, c'est le cafouillis total!

D'ailleurs, et l'affirmation suivante ne ment pas : regardons le résultat vs les attentes et les objectifs fixés il y a dix ans de la Politique : une certaine déception pour ne pas dire, déception certaine.

Sans la présence d'orientations de bases claires et surtout simples, nous ne pourrions pas arriver à atteindre les cibles.

L'idée n'est pas d'être défaitiste, mais il faut demeurer lucide face au passé et dans ce cas-ci, il n'est pas garant de l'avenir!

Il faut PASSONS À L'ACTION...

Question 2) Devrait-on accorder des compensations aux entreprises ou prendre des mesures coercitives pour qu'elles fassent davantage d'efforts de réduction à la source?

Réponse 2) Sans négliger l'éducation et la sensibilisation, il serait intéressant que cette approche soit plutôt basée sur le principe de MÉRITE-DÉMÉRITE. L'entreprise qui ne se soucie pas de l'impact causé par son emballage et la conception de son produit (cycle de vie) ou la municipalité, par son indifférence à prendre des décisions face à sa population devraient être « pénalisées » (y incluant le gouvernement provincial : comment on peut demander à une population de réaliser un souhait quand il n'y pas de modèle, d'exemple en place?). À titre d'exemple, si une organisation est au DÉMÉRITE (pénalité financière), il devrait y avoir un mécanisme de retour à l'entreprise qui innove sur la réduction à la source (ou bien au niveau de la valorisation de la matière générée) ou à la municipalité qui pose des gestes concrets sur la diminution des matières éliminées et/ou générées par sa valorisation. C'est le MÉRITE.

Mais avant de poser des actions de ce type..., il faut savoir ce que nous voulons obtenir et savoir si nous sommes prêts à passer à l'action!

Sinon, cessons de poser des questions et de faire des réflexions.

Nous tous connaissons très bien ce qui doit être fait. Il faut retenir que même si la décision retenue n'est pas la meilleure (de toute façon, il n'y a jamais rien de parfait), à partir des expériences et des réalités déjà existantes, il y a moyen de prendre position. Possiblement trop simpliste comme approche.

Question 3) Quelles seraient ces mesures incitatives et coercitives?

Réponse 3) Basé sur le volume généré annuel valorisé; plus le volume est valorisé, donc moins éliminé, plus c'est gagnant!

Question 5) Devrait-il y avoir plus de campagnes d'information et de promotion axées sur la réduction à la source?

Réponse 5) Certainement! C'est obligatoire... pour réduire à la source, il faut aller à la « source » du problème!

Par contre, il faut tenir compte que durant cette période éducative et de promotion, il faut donner des outils aux gens pour s'autoéduquer en rapport à ce qu'ils génèrent. La réponse à cette question ne permettra pas de régler l'augmentation de la gestion des matières résiduelles à court terme. C'est un moyen valable pour le long terme.

Quand, nous regardons le comportement des citoyens de notre région sur le phénomène de la réduction à la source... ils sont sensibles à la cause. En contrepartie, ils ont des outils éducatifs qui sont présents dans leur quotidien. Pour nous, une étape importante a été franchie : le souci de valoriser le maximum de matières dont ils en sont la cause. Nous le remarquons facilement lorsque nous allons à l'extérieur de notre région : les facilités de récupération des matières résiduelles potentiellement valorisables étant absentes (bacs brun et vert), nous avons une culpabilité de mettre dans le bac d'élimination les matières valorisables et à l'inverse, lorsque nous avons des visiteurs, ils se demandent pourquoi nous sommes si « religieux » sur notre gestion des matières avec les trois bacs. L'ÉDUCATION, dans ce sens est réalisée et ça fonctionne... ce n'est pas de la science-fiction!

Chez nous, nous croyons que notre fondation est créée, solide et surtout pas compliquée!... Pourquoi ne pas prendre ce vécu pour l'instaurer ailleurs?

Possiblement trop simple!

Question 6) Peut-on envisager de tarifier le citoyen en fonction de la quantité de résidus qu'il jette, s'agit-il d'un bon moyen pour influencer sur son comportement?

Réponse 6) « Money talks » dit le proverbe anglais. Si la technologie de pesée est fiable et repose sur une certaine crédibilité (poids)..., faire payer le générateur serait certainement une avenue à développer. Pour le moment, les technologies sont plus ou moins fiables et coûteuses à opérer. Si nous attendons l'instauration d'un tel moyen, le temps aura encore passé et il y aura une autre

commission pour connaître notre opinion pour mieux gérer les matières résiduelles.

Nous répétons qu'il doit y avoir une stratégie qui repose sur le court, moyen et long terme. Les questions, du présent mémoire, reposent trop sur des actions à long terme.

Dans le cas où la technologie fonctionnerait, qui sera prêt à l'instaurer et à facturer ce service au citoyen? Les prises de décisions vs les actions prévues des PGMR des municipalités sont d'une grande déception. Tout est toujours trop cher!

Il ne faut pas trop compliquer les moyens.

Bref, encore à cette question, c'est un moyen parmi plusieurs autres. Avant de penser à de tels moyens, il serait souhaitable de donner des facilités à la population afin qu'elle ait la chance de pouvoir valoriser ses matières (action réalisable à court terme et très simple à instaurer), lui faire payer le coût réel de la gestion des matières générées par elle. L'augmentation du coût d'élimination est une façon de sensibiliser la population de réduire à la source, mais lorsque l'on voit au Québec, certains lieux d'élimination se donner comme mission d'éliminer la matière aux meilleurs coûts possibles... oublier la question de réduction à la source. « Money talks »!

Question 7) La population est-elle suffisamment informée des avantages de l'herbicyclage?

Réponse 7) Attention à l'impact sur la production d'un compost de qualité en l'absence d'herbe. La collecte de l'organique étant instaurée dans plusieurs municipalités, il est fort possible qu'elle restera présente même si l'herbe est absente (pour les résidus de table par exemple). Son coût vs la quantité récoltée sera très élevé... lorsque nous arriverons à cette conclusion, il sera peut-être tentant de faire disparaître cette collecte en voulant favoriser l'herbicyclage.

Où seront déposées le reste des matières putrescibles dans ce cas?

Que gagnera-t-on en retour?

Il faut retenir que la gestion de matières résiduelles repose sur le principe des vases communicants!

Il faudrait, donc, mesurer l'impact d'une telle campagne d'information sur la qualité du compost qui devra, tout de même, être traité. Si, en l'absence d'herbe, il faut importer de la matière pour traiter l'organique (avoir un compost de qualité) qui devrait être de toute façon ramassée, il y aura un coût à assumer par quelqu'un pour le traitement.

Bref, sans être opposé à l'herbicyclage, il faut mesurer les impacts sur l'industrie impliquée dans le domaine et par ricochet sur le citoyen avant de poser des gestes. Si nous voulons réussir à mieux valoriser, le ratio avantage/désavantage doit toujours être évalué. Il ne peut être négligé, car le payeur a un seuil financier qu'il faut respecter. Sinon, l'effet positif recherché sera inversé. Il risque d'avoir un décrochage de participation.

Finalement, une fois de plus, ce genre d'action potentiel repose sur du long terme.

À court terme, il faut prendre en charge ces matières dont le citoyen ne veut pas avoir à gérer sinon, c'est à l'élimination qu'elles se retrouveront!

Question 8) Qui est le mieux placé pour faire la promotion de la réduction des matières résiduelles?

Réponse 8) L'industrie, impliquée dans la gestion des matières résiduelles, supportée d'une aide financière suffisante pour cette promotion, serait une piste à explorer. Le gouvernement provincial et les municipalités, avec des moyens financiers efficaces et bien gérés... reposant sur une base solide avant de passer à l'action dans ce type de promotion, serait une seconde alternative.

Question 9) Croyez-vous que les efforts du gouvernement québécois sont suffisants?

Réponse 9) Tel que répondu à la question 1, il y a apparence de volonté politique mais absence de prendre des actions politiques. C'est ici que le bas blesse. Le gouvernement (par le MDDEP et Recyc-Québec) doit faire un constat honnête sur la réussite de sa Politique.

De notre côté, si nous faisons ce constat, il y a eu une volonté de construire un « château » dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. C'était louable, mais la fondation n'était pas solide. Le chantier du simili « château » s'est quand même amorcé et voilà où nous en sommes dix ans plus tard. Même si plusieurs disent qu'il y a eu du progrès et qu'il est possible de reconnaître, un peu, ce château, il faut avouer humblement que ce n'est pas le genre de bâtiment que nous voudrions avoir dans notre cour!

Il ne faudrait quand même pas reprendre la construction avant d'avoir solidifié la fondation.

Faire une erreur c'est pardonnable, la répétée... c'est inexcusable!

Bref, les efforts du gouvernement provincial ne sont pas suffisants pour ce qui est de sa position claire qui repose sur des obligations d'agir.

Question 10) À la lumière des résultats actuels qui montrent un taux de récupération de seulement 8 % des matières organiques dans le secteur municipal, croyez-vous que l'objectif de récupération de 60 % peut être atteint?

Réponse 10) Absolument. Pourquoi mettre en doute l'objectif. Le défi n'est pas là. Ce résultat est atteignable et vous pouvez le valider. Le 8 % repose sur une infirme partie du monde municipal qui a pris des décisions politiques et philosophiques courageuses, il y a plus de dix ans dans certains cas. Pour celles qui ont pris ces décisions, elles atteignent la cible de la politique ou sont sur le point de l'atteindre.

Vous savez très bien que les résultats des prochaines années connaîtront des améliorations importantes et encourageantes pour l'organique.

Chez nous et en général, il est de plus en plus demandé par les citoyens que la planète soit mieux « gérée » sur le plan environnemental, car les enjeux sont mieux connus et par ricochet, la population est mieux informée.

De plus, tant que la redevance sera appliquée sous sa forme actuelle, il sera difficile d'améliorer les performances. « Valorisons » ceux qui valorisent les matières résiduelles et l'effet recherché sera immédiat. Quel a été, à ce jour, l'intérêt financier de la Ville de Victoriaville, de Warwick et d'un village rural comme Tingwick d'instaurer la collecte de l'organique et d'atteindre une performance qui dépasse (ou sur le point de le faire) l'objectif du MDDEP? 0!

Il ne faut pas être déçu des résultats obtenus, à ce jour, à l'échelle provinciale... les moyens utilisés depuis l'instauration de la politique québécoise n'ont reposé que sur une base volontaire!!!

Il faut comprendre que la volonté c'est une chose... quand il n'y a pas d'obligation, il ne faut pas s'attendre à de grands résultats. Nous en avons une preuve avec la Politique 1998-2008.

Question 11) Quels moyens devraient être mis en place pour augmenter ce taux de matières compostables?

Réponse 11) Surprenant comme question. Pourquoi tenter de chercher des solutions alors qu'il y en a déjà qui donnent des résultats!

Excluant le centre-ville de Montréal, la collecte à trois voies donne des résultats à un coût raisonnable. De plus, et c'est important de le souligner, elle sensibilise la population (elle a un effet éducatif) à une préoccupation environnementale. Certaines technologies existantes demandent de la matière à éliminer pour la faire fonctionner. Ce n'est pas le cas de la 3^e voie.

Question 12) Quels sont les éléments (par exemple, les coûts élevés de construction, les problèmes d'odeurs, la qualité du compost obtenu, la difficulté de trouver des débouchés pour le compost) qui peuvent freiner la construction d'infrastructures de compostage à grande échelle?

Réponse 12)

- L'endroit choisi pour faire le traitement
- La technique utilisée pour traiter l'organique
- La « qualité » du putrescible ramassé

Quand on regarde notre expérience (à Saint-Rosaire), les exemples cités dans la question qui apportent des problèmes sont quasi inexistantes.

Aux 3 éléments cités ci-dessus, nous croyons que la grande « RÉSERVE » des fonctionnaires à participer à l'approche « solutions » au lieu de l'approche « suivre les ordres » est également un frein à la construction d'infrastructures.

Question 13) Doit-on mettre l'accent davantage l'accent sur les résidus verts ou sur les résidus de table?

Réponse 13) Qu'est-ce qui est un des plus grand risques dans les lieux d'enfouissement?

Pour nous, l'ensemble des matières organiques doivent être valorisées.

Question 14) Quelles mesures pourraient encourager les citoyens à composter? Le compostage domestique est-il préférable au compostage municipal?

Réponse 14) Mesures :

- Moyens facilitants. Il faut demeurer « simple » dans le quotidien des citoyens (petit bac, cuisine sans dégagement d'odeur, collecte régulière, offrir de services de nettoyage de bacs)
- Retourner le putrescible transformé en compost par des journées « venez récolter le fruit de vos efforts »
- Informer continuellement la population de l'impact positif d'utiliser le bac brun et de valoriser cette matière

Bien que le compostage domestique trouve « preneur » comme approche, il faut demeurer conscient que la masse de la population, pour le moment, n'a pas le temps et souvent l'espace de commencer à « brasser » leurs matières putrescibles.

Chez nous, nous demandons à la population la tâche de déposer la matière dans le bon bac... le reste ne leur appartient plus. L'obtention d'un produit de qualité, sans odeur et valorisable, mobilise la population à poursuivre la démarche avec nous et elle en est fière. Voilà pourquoi nous obtenons des résultats. Facile pour elle, facile pour nous et financièrement acceptable pour l'ensemble des parties. Voilà une formule gagnante!

Question 15) Le système de consigne devait-il être élargi à tous les contenants?

Réponse 15) NON. Pour toutes les questions faisant référence à la consigne...notre position est claire : Tous les contenants qui sont à remplissage unique devraient être mis directement dans le bac vert!

Faire un sondage sur la satisfaction des entreprises ou personnes qui ont à manipuler ces contenants à usage unique serait intéressant!!!

Les coûts associés à cette démarche devraient également être regardés!!!

Question 19) Selon l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007*, plus le nombre de foyers par immeuble est élevé, moins est élevé le taux de récupération. Comment pourrait-on améliorer les services offerts pour les immeubles de types « plex » (immeubles de 2 à 9 logements) et les immeubles multilogements?

Réponse 19)

- Faire des « focus group » avec les personnes qui vivent dans ces logements
- Faire des « focus group » avec des entrepreneurs (collectes) pour connaître leurs avis sur des solutions potentielles
- Faire des tests
- Corriger le tir
- Implanter la solution retenue
- Les municipalités pourraient obliger les propriétaires à offrir les services à leurs locataires

Question 20) Croyez-vous qu'un système de consigne pour les bouteilles de vin pourrait faire augmenter significativement le taux de récupération qui est actuellement de 74 % dans le secteur résidentiel?

Réponse 20) Bizarre de question. Nous croyons qu'il faut savoir choisir les priorités. À 74 % de taux de récupération, les efforts doivent être mis ailleurs!

Question 21) Un système de consigne pour les bouteilles de vin pourrait-il faire augmenter significativement le taux de récupération dans le secteur des hôtels, restaurants et bars?

Réponse 21) Avant de penser à la consigne, il faudrait savoir pourquoi ces institutions ne prennent pas le temps de récupérer les bouteilles de vin...

Nous serions peut-être surpris de la réponse!

De toute évidence, il faut demeurer pratique si nous voulons obtenir des résultats. Il faut tout simplement les déposer dans un bac de récupération.

Question 23) Quelles seraient les mesures appropriées pour augmenter le taux de récupération des résidus domestiques dangereux?

Réponse 23) Pour toutes les questions qui se rapportent aux RDD :

- Donner la responsabilité aux producteurs et la suite s'organisera

En support :

- Journée thème
- Professeurs qui « éduquent » les étudiants sur la question
- Implication de jeunes étudiants et des partenaires significatifs à ces résidus
- Points de dépôt

Ce modèle est déjà appliqué pour certains produits (peinture) et de bons résultats sont obtenus.

Question 36) Dans l'éventualité où la quantité de matières résiduelles à éliminer continuait d'augmenter, y aurait-il d'autres solutions envisageables que celles de créer de nouveaux lieux d'élimination?

Réponse 36) Si nous favorisons et facilitons la mise en place d'outils de récupération pour l'ensemble de la population québécoise, nous aurons un résultat.

La preuve de cette affirmation est déjà validée!

En implantant la collecte de la récupération avec les bons outils et de l'organique...le tour sera joué!

Question 38) Quel rôle doit jouer la valorisation énergétique des matières résiduelles à l'étape de l'élimination?

Réponse 38) Trois écoles de pensées :

- On récupère l'énergie par la récupération des biogaz du site.
- On récupère l'énergie en retirant l'organique (prendre l'énergie de ce compost variable en qualité) par une technique mécanique.
- On récupère l'énergie par les deux modèles comme nous le ferons possiblement : une partie provenant des biogaz (s'il y en a assez compte tenu que l'organique est retiré par le bac brun) et l'autre partie par le compost (de qualité) provenant de l'organique de la 3^e voie.

Ce rôle est majeur et doit être considéré. L'impact environnemental (diminution de GES) est loin d'être négligeable!

De plus, il n'y a pas d'obligation d'investir des dizaines de millions de dollars pour valoriser ces matières pour en récupérer l'énergie.

Question 40) Les dépôts illicites constituent-ils une menace importante pour l'environnement?

Réponse 40) Nous comprenons mal cette question dans une consultation comme celle-ci.

Est-ce que vous croyez que nous pouvons répondre « non »?

Quel signal enverrait-on à la population si c'était le contraire?

Il est hyper difficile d'obtenir un certificat d'autorisation pour un L.E.T. alors que les risques environnementaux sont limités.

Brefs, si ces dépôts existent, le MDDEP doit les mettre sous amende dans les plus brefs délais et procéder à leur fermeture.

Question 41) Quelle devrait être l'approche retenue concernant la question des lieux illicites?

Réponse 41) vraiment, il est temps que les questions cessent!...

CONCLUSION

Voilà notre position sur certaines questions.

Vous êtes sûrement au fait que la MRC d'Arthabaska, et plus spécifiquement la Ville de Victoriaville, possède une grande expertise sur la gestion des matières résiduelles en travaillant, depuis des années, avec Gaudreau Environnement.

Les résultats obtenus, à ce jour, soit près de 66 % de taux de valorisation pour le secteur municipal en 2006, sont basés sur un ensemble d'expériences concrètes et qui fonctionnent. Cette performance, nous positionne favorablement, depuis quelques années déjà, en rapport aux objectifs à atteindre dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles à un coût raisonnable.

Toutefois, à ce jour, les programmes d'aide pour favoriser la performance à l'atteinte des objectifs n'ont pas été d'un grand secours.

Chez nous, par nos convictions et la philosophie établie, nous avons travaillé à détourner le maximum de matières résiduelles du site d'enfouissement. Cette réflexion et le processus ne sont pas terminés. Nous croyons être en mesure d'atteindre d'autres sommets en prenant d'autres actions concrètes au cours des prochains mois et des prochaines années.

C'est donc dire que nous avons réalisé ces performances sans attendre le soutien du gouvernement. Il fallait y croire avant tout et agir. Il a eu des ACTIONS. C'est ce qui a été fait et les résultats sont présents.

Pour toutes ces raisons :

1. La SDDA croit, avec l'instauration récente des redevances, que les retours aux municipalités soient, le plus rapidement possible, basés sur un système de MÉRITE-DÉMÉRITE. Dans les faits, les municipalités qui ont fait des efforts et atteignent les objectifs de la Politique doivent recevoir des sommes d'argent plus importantes que celles qui sont toujours dans l'espérance que le gouvernement aura des tolérances pour elles.
2. La SDDA croit que le gouvernement doit maintenir sa position le 19 janvier 2009 pour les sites qui n'auront pas leur certificat d'autorisation pour un lieu d'enfouissement technique.
3. La SDDA croit que des tarifs minimums d'élimination doivent être fixés afin que la valorisation de la matière soit plus intéressante financièrement que l'élimination.

4. La SDDA croit que la prochaine Politique québécoise des gestions de matières résiduelles doit reposer non pas sur une volonté à atteindre des cibles, mais bien une obligation de les atteindre.
5. La SDDA croit que les objectifs fixés dans la Politique québécoise doivent reposer sur un taux de diversion seulement et que ce taux soit en amélioration année après année. Cette façon de faire permettrait, *primo*, de se comparer facilement provincialement et ainsi se motiver à faire mieux (ce qui compte après tout consiste à diminuer les quantités au lieu d'élimination) et *secondo*, de ne pas espérer atteindre le taux à la dixième année de la politique. Par contre, pour les municipalités qui ont déjà atteint la cible, une bonification des efforts réalisés devrait être compensée par celles qui ne sont pas performantes (tel qu'il est expliqué au point 1 et 2).
6. La SDDA croit que le gouvernement doit standardiser, le plus rapidement, la façon de gérer les matières résiduelles (exemple : couleur de bac), doit bâtir un plan où les actions retenues seront appliquées. Dans le cas contraire, des sanctions doivent être prévues.
7. La SDDA croit que sa prochaine politique doit reposer sur des actions qui sont sur le court, moyen et long terme. Trop de réflexions sont basées sur le long terme et pendant ce temps, à tous les jours qui passent, il n'y pas de gestes concrets qui apportent des résultats à court terme sur la valorisation des matières résiduelles. D'où un résultat obtenu décevant et des matières résiduelles valorisables qui ont été éliminées.
8. La SDDA croit que des campagnes de sensibilisation pour réduire à la source sont souhaitées, mais elles doivent être mesurées régulièrement afin de réajuster le tir. Il n'en demeure pas moins que ce type d'action est basé sur des résultats à long terme.
9. La SDDA croit, sans être opposée à l'herbicyclage, qu'il faut mesurer les impacts sur l'industrie impliquée dans le domaine et par ricochet sur le citoyen avant de poser des gestes. Si nous voulons réussir à mieux valoriser, le ratio avantage/désavantage doit toujours être évalué avant d'agir. Il faut retenir que la gestion de matières résiduelles repose sur le principe des vases communicants.
10. La SDDA croit que les efforts du gouvernement ne sont pas suffisants pour ce qui est de la gestion des matières résiduelles. Sa position doit être clairement établie et doit reposer sur des obligations d'agir.
11. La SDDA croit que le taux de valorisation de matières organiques peut atteindre 60 %. L'instauration du 3^e bac le démontre en fournissant des résultats encourageants année après année. La SDDA croit également

qu'il ne faut pas tendre à compliquer les techniques de traitement tout en maintenant un coût de fonctionnement compétitif. Notre façon d'agir, chez nous, nous donne toute la latitude pour s'ajuster aux nouveaux comportements des citoyens pour ce qui est de la gestion des matières résiduelles.

12. La SDDA croit qu'il faut demeurer prudent avant de faire de grandes campagnes de sensibilisation sur l'herbicycalge. Ne jamais oublier qu'il y a l'effet des vases communicants.

13. La SDDA croit que la consigne devrait exister seulement pour les contenants qui peuvent être utilisés. Les contenants à remplissage unique devrait être déposés dans le bac de récupération (encore faut-il qu'il soit présent partout!!!)

14. La SDDA croit que les RDD doivent être récupérés en donnant la responsabilité aux producteurs.

15. La SDDA croit que si des dépôts illicites existent, ils doivent être condamnés à une amende importante et être fermés sans délais.

Espérant que notre contribution favorisera une réflexion qui amènera le Québec vers de nouveaux sommets, à court terme, lors de la sortie prochaine de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

La SDDA demeure, à tous points, convaincue que :

MATIÈRES RÉSIDUELLES = RESSOURCES = DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Merci de votre attention portée à notre mémoire.